Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 826/2008 DE LA COMMISSION

du 20 août 2008

établissant des règles communes en ce qui concerne l'octroi d'aides au stockage privé pour certains produits agricoles

(JO L 223 du 21.8.2008, p. 3)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement délégué (UE) 2016/1238 de la Commission du 18 mai 2016	L 206	15	30.7.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2008/826/2016-10-01/fra